

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MAI 2024

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS DU FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)

► Environnement

Question 1

1. Pourriez-vous rappeler vos objectifs de décarbonation à horizon court, moyen et long termes sur vos trois scopes (en valeur absolue et en intensité) ? Pour chacun de vos objectifs, explicitez les principales actions prévues permettant d'atteindre ces objectifs (merci de préciser le pourcentage de contribution à l'objectif de chaque action). Quelle est la part dédiée aux émissions négatives (absorption et stockage...), aux émissions évitées ou encore aux crédits carbone dans votre stratégie (à distinguer de vos objectifs de décarbonation) ?

Dans le cadre de son plan stratégique *Beyond22-25* révélé en octobre 2022, Edenred a annoncé son engagement Net Zero carbon à horizon 2050 dans le cadre de la démarche *Science Based Targets*. Le Groupe travaille actuellement à la finalisation de ses trajectoires de réduction de GES, alignées avec un scénario 1,5 °C, et alignées avec l'accord de Paris, ainsi qu'à sa feuille de route concrète pour la décennie à venir. Ces objectifs et ambitions ont été soumis pour validation au Comité *Science Based Targets* courant 2024.

Les objectifs de réduction des scopes 1 & 2 en intensité et en valeur absolue sont les suivants :

- en 2021, une nouvelle trajectoire a été calculée et définie. Cette trajectoire, dont l'année de référence est 2019, suit l'approche de contraction absolue des émissions de GES et engage Edenred sur une réduction de 15% d'ici 2025 et 28% d'ici 2030 ;
- en 2023, au regard des réductions d'émissions déjà opérées par le Groupe, Edenred a décidé de renforcer son niveau d'ambition et s'est engagé sur une réduction des émissions des scopes 1 et 2 en intensité (sources fixes) de -55% en 2026 par rapport à 2013 avec une étape à -52% en 2023. Le Groupe s'était engagé en 2018 à une réduction de -52% d'ici à 2030 sur le même périmètre.

Ces trajectoires sont cependant amenées à être revues compte tenu de l'engagement plus ambitieux du Groupe auprès de l'initiative *Science Based Targets*. En effet, Edenred a signé la lettre d'engagement en octobre 2022. Edenred travaille actuellement à la finalisation des trajectoires de réduction des GES alignées sur un scénario de 1,5°C, et alignées sur l'Accord de Paris, d'ici 2050 et à sa feuille de route et des moteurs concrets pour la décennie à venir afin d'atteindre ses objectifs. Edenred dispose de 24 mois pour finaliser ses scénarios de réduction. Edenred communiquera à ce sujet dès que les objectifs et les scénarios seront validés.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Groupe met en œuvre plusieurs leviers de décarbonation.

Pour les scopes 1 et 2 :

- Améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments avec une maximisation de la consommation en énergie renouvelable
- Poursuivre l'électrification de la flotte de véhicule.

En termes de résultats sur 2023 : Les émissions de CO2 des scopes 1 et 2 ont diminué de 8% par rapport à 2022 et de 14% par rapport à 2019. Cette réduction a notamment été atteinte grâce à la baisse de la consommation d'électricité de 24% vs 2022 et l'accroissement du recours aux énergies renouvelables qui représente désormais 25% de l'énergie (contre 20% en 2022).

Pour le scope 3 hors usage des produits :

- **Développer des mesures en faveur du numérique responsable** : Edenred s'engage à améliorer l'efficacité énergétique et l'empreinte carbone de ses centres de données avec pour objectif de réduire au maximum l'indicateur d'efficacité énergétique, ou Power Usage Effectiveness (PUE), moyen dans les prochaines années. Ainsi, environ 64% des centres de données Edenred consomment des énergies renouvelables en 2023 avec un PUE moyen de 1,31.
- **Accélérer la digitalisation des solutions qui permet une réduction de la consommation de papier et de plastique et favoriser l'éco-conception de ses solutions physiques.** En 2023, le Groupe a conçu et fourni 54% de solutions éco-conçues, contre 33% en 2022. Ainsi 70% des supports papiers sont conçus à partir de papier recyclé et / ou labellisé sur un volume total papier en recul de 27% en 2023 vs 2022. Edenred a utilisé 110 tonnes de plastique pour la production de ses cartes dont 33% de plastique recyclé vs 30% en 2022.
- **Engager l'amont et les fournisseurs dans la stratégie de décarbonation** : En 2023, le Groupe souhaitant renforcer ses objectifs et accélérer ses engagements, s'est doté d'une Charte fournisseurs en faveur des achats responsables, qui détaille les engagements s'appliquant tant au Groupe qu'à ses fournisseurs. Ainsi, Edenred attend de ses fournisseurs qu'ils conduisent leurs activités dans le respect de ses exigences en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Cette politique d'achats responsables vise à promouvoir des pratiques d'achats qui minimisent les impacts environnementaux, favorisent la diversité et l'inclusion tout en respectant les principes éthiques et les droits de l'homme, conformément à la norme ISO 20400, qui définit les lignes directrices des achats responsables.

Pour le scope 3 dédié à l'usage des produits (aval) :

Edenred s'engage dans la promotion de services et de solutions qui réduisent l'impact de l'utilisation des produits par les clients, notamment en favorisant une mobilité plus durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire ou promouvoir une alimentation durable.

1. Promotion de l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. En tant que promoteur des bonnes habitudes alimentaires, de la lutte contre l'obésité, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, Edenred tente de trouver des moyens pragmatiques pour répondre à des problèmes de santé publique. La structure décentralisée de Edenred permet à ses filiales d'être proches de leurs parties prenantes :

- a. au quotidien, elles doivent comprendre les besoins des utilisateurs et des restaurants en matière d'alimentation saine, en tenant compte du contexte politique et économique local (ex : inflation)
- b. la grande majorité des filiales de Edenred organisent tout au long de l'année des actions locales de sensibilisation à l'alimentation saine. Les équipes travaillent en étroite collaboration avec leurs commerçants et utilisateurs pour les sensibiliser et les rendre acteurs de la transition. En outre, pour renforcer notre

communication, certains pays travaillent avec des scientifiques et des médecins sur des sujets liés à l'alimentation saine.

- c. Edenred est également engagé au sein du programme FOOD depuis sa création (FOOD – Fight against Obesity by Offer and Demand). Ce programme initialement européen promeut auprès d'un réseau d'acteurs, en particulier des restaurateurs une alimentation équilibrée et de plus en plus durable. Ainsi, depuis 2009, plus de 500 outils de communication ont été développés, permettant de sensibiliser plus de 7,4 millions de salariés, 251 000 entreprises et 500 000 restaurants dans les 11 pays membres du programme.

2. Promotion de la Mobilité durable : La mobilité est un enjeu de plus en plus important pour les entreprises. Edenred souhaite accompagner la transition écologique en étroite collaboration avec ses clients en leur proposant des solutions permettant de gérer efficacement leur mobilité professionnelle et de réduire leur empreinte carbone, au service d'une mobilité professionnelle plus durable, tenant compte des spécificités locales. Ce programme s'articule autour de 3 piliers :

- d. Sensibiliser les entreprises, les clients et les utilisateurs à la nécessité absolue de réduire leurs émissions en premier lieu : en leur donnant accès à des ressources et bases de connaissances
- e. Les aider à mesurer, réduire et éviter leurs émissions : en encourageant l'usage des mobilités moins émettrices (comme les véhicules électriques en Europe ou le bioéthanol en Amérique latine) et en encourageant les principes de d'éco-conduite
- f. Pour les émissions restantes qui ne peuvent être réduites, Edenred propose à ses clients de les aider à compenser leurs émissions restantes via des projets certifiés.

2. Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des principales actions déployées sur l'ensemble des trois scopes ? Merci de préciser l'horizon de temps couvert par ces investissements.

Dans le cadre de l'approche "Science Based Targets", le Groupe a signé la lettre d'engagement en octobre 2022 et a soumis ces objectifs de décarbonation avec un scénario 1,5 degrés en 2024.

Le Groupe est en attente du retour de Sciences Based Targets sur la validation de ces objectifs. Les estimations financières seront publiées de manière détaillée en 2025 dans le prochain Document d'Enregistrement Universel 2024 dans le cadre de la CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive.

3. Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée (sur les trois scopes) ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5 °C ? Est-elle validée par un tiers indépendant (SBTi, ACT-ADEME...) ? Merci d'indiquer le nom du ou des scénario(s) et la ou les organisation(s) de référence (par exemple, AIE, GIEC, etc.).

Les scénarios sur lesquels le Groupe a travaillé et soumis à Science-Based Targets Initiative ont été formalisés conformément aux nouvelles exigences du référentiel Sciences Based targets Initiatives Net-Zero. Ces nouvelles exigences sont basées sur le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1.5°C.

Question 2

1. Avez-vous réalisé un travail d'évaluation, de suivi et de réduction de vos dépendances et de vos risques, d'une part, de votre empreinte, d'autre part, mais aussi de vos opportunités (investissement dans des projets à impact net positif sur la nature, services

en faveur de la biodiversité, etc.) en lien avec la biodiversité et la nature ? Cette évaluation est-elle à jour et couvre-t-elle bien l'ensemble de votre chaîne de valeur (opérations directes, amont et aval) ? Dans le cas où celle-ci ne couvrirait qu'une partie de votre chaîne de valeur, envisagez-vous d'étendre le périmètre de cette évaluation ? Si non, pourquoi ?

Edenred est la plateforme digitale de services et de paiements qui accompagne au quotidien les acteurs du monde du travail et propose des solutions de paiement à usages spécifiques pour l'alimentation (comme les titres-restaurant), l'engagement des collaborateurs, la mobilité, et les paiements professionnels. Au regard de cette activité de services et suite à l'analyse de l'étude de double matérialité, Edenred est peu exposé au sujet en lien avec la biodiversité sur ces activités directes.

Les principaux risques auxquels Edenred est confronté font l'objet d'un processus annuel de cartographie. Les risques y sont classés selon leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence et hiérarchisés. La biodiversité n'est pas ressortie comme un risque prioritaire

Edenred travaille actuellement à la mise à jour de son plan de vigilance qui permettra une actualisation du travail d'évaluation du risque en lien avec ces sujets.

2. Publiez-vous les résultats de ce travail ? Dans le cas contraire, envisagez-vous de le publier ? Veuillez justifier votre réponse. Envisagez-vous de vous appuyer sur des cadres volontaires tels que la TNFD, le SBTN, le GRI101... pour rendre compte des risques et opportunités liés à la nature ?

Non applicable

3. Publiez-vous ou envisagez-vous de publier des indicateurs quantitatifs pour rendre compte des risques et des opportunités que la biodiversité fait courir ou offre à votre société (valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses considérées comme vulnérables aux risques liés à la nature, CAPEX, financements ou investissements consacrés aux opportunités liées à la nature ? Si oui, lesquels et vous fixez-vous des objectifs ? Justifiez le choix de ces indicateurs. Si non, pourquoi ?

Non applicable

Question 3

1. Quelle est la place de l'économie circulaire dans la stratégie de l'entreprise ?

Critères à évaluer : Objectifs (quantitatifs, ambitieux, périmètre) // Ambition et qualité de la stratégie // Liens faits avec les autres sujets développement durable (notamment décarbonation et biodiversité)

Edenred est engagé dans l'adoption d'un modèle d'économie circulaire, à travers des actions favorisant l'éco-conception de ses produits et services et en faveur d'une consommation et d'une production plus responsable.

Les supports que développe Edenred pour faciliter les paiements des salariés utilisateurs de ses solutions se dématérialisent de façon croissante. L'éco-conception de ces derniers, qu'ils soient physiques ou digitaux, est l'une des ambitions de la politique environnementale d'Edenred.

La démarche d'éco-conception du Groupe, poursuivie en 2023, vise à l'amélioration de son empreinte environnementale. Cet objectif s'accompagne de deux missions :

- réduire significativement sa consommation de papier et de plastique et
- développer des produits conçus à l'aide de supports papier et plastique plus respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de son programme de développement durable, Edenred s'engage à réduire l'impact environnemental des supports des solutions et s'est engagé à produire 70% de solutions éco-conçues d'ici à 2030. En 2023, le Groupe a conçu et fourni 54% de solutions éco-conçues, contre 33% en 2022.

Par ailleurs, en 2023, Edenred a utilisé 110 tonnes de plastique pour la production de ses cartes dont 33% de plastique recyclé vs 30% en 2022, et 424 tonnes de papier (vs 586 tonnes en 2022), dont 70% de papier recyclé ou ayant reçu un label certifiant son origine pour la réalisation de ses titres papier, dans un contexte de forte croissance du nombre de ses utilisateurs.

Les trajectoires de réduction présentées seront également prochainement renforcées et affinées compte tenu de l'engagement climatique plus ambitieux du Groupe auprès de l'initiative Science Based Targets.

2. Comment encouragez-vous le développement des modèles d'affaires circulaires (via des stratégies d'investissement ou de financement, des services clients, un engagement avec les fournisseurs, etc.)

Critère à évaluer : Précision dans la réponse (par exemple, fonds thématiques sur l'économie circulaire, lancement de produits financiers/assurantiels, offre d'accompagnement, outils d'évaluation utilisés, formations, etc.)

L'un des impacts directs d'Edenred en matière environnementale réside dans la production de titres papier et de cartes plastique. L'enjeu prioritaire du Groupe consiste à faire évoluer les solutions papier et cartes existantes vers des supports plus durables ou digitalisés.

En vue d'améliorer et réduire la consommation de matière première, le Groupe est ainsi engagé dans une démarche de digitalisation des supports de ses solutions, sous forme de cartes, mobiles et plateformes en ligne. Cette démarche permet de réduire considérablement l'impact des activités d'Edenred notamment sur la ressource en papier.

En amont, le Groupe travaille étroitement avec ses fournisseurs pour développer et acheter des supports éco-conçus (54% des supports en 2023) :

- du papier labellisé FCS (Forest Stewardship Council) issu de forêts durablement gérées ou du papier recyclé, pour la production de titre. En 2023, 14 filiales (représentant 79% du volume d'affaires dans les filiales produisant des titres papier) utilisent du papier FSC ou recyclé.
- du plastique PVC recyclé dans 25 filiales (33% en 2023).

Plus généralement, Edenred associe ses fournisseurs stratégiques à sa transformation. En 2023, le Groupe, souhaitant renforcer ses objectifs et accélérer ses engagements, s'est doté d'une Charte fournisseurs en faveur des achats responsables, qui détaille les engagements s'appliquant tant au Groupe qu'à ses fournisseurs. Ainsi, Edenred attend de ses fournisseurs qu'ils conduisent leurs activités dans le respect de ses exigences en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Cette politique d'achats responsables vise à promouvoir des pratiques d'achats qui minimisent les impacts environnementaux, favorisent la diversité et l'inclusion tout en respectant les principes éthiques et les droits de l'homme, conformément à la norme ISO 20400, qui définit les lignes directrices des achats responsables.

En aval, Edenred a été pionnier dans la mise en place d'un système de collecte et de recyclage des cartes au sein de sa filiale française, permettant de procéder au recyclage des cartes expirées. D'autres filiales du Groupe développent également des partenariats permettant le recyclage des cartes de ses clients. Le Groupe a vocation à sensibiliser ses clients et développer ces systèmes de recyclage aval en collaboration avec des partenaires locaux.

3. Quelle est la part des investissements/financements ou de votre offre liée à l'économie circulaire ?

Critère à évaluer : Part des investissements ou chiffre d'affaires en % (ou tout autre indicateur pertinent sur l'économie circulaire)

Les actions et ressources relatifs à l'économie circulaire seront publiés de manière notamment qualitative détaillée l'année prochaine dans le Document d'Enregistrement Universel 2024, dans le cadre de la CSRD.

► Social

Question 4

a. En France, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 et l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la transition écologique et le dialogue social du 11 avril 2023 ont étendu les prérogatives environnementales du CSE et renforcé le rôle des représentants de proximité. Au cours des douze derniers mois, quelles initiatives sont susceptibles d'illustrer significativement une évolution dans le fonctionnement de ces instances au sein de votre groupe suite à ces dispositions ?

Au regard de l'exposition d'Edenred au niveau international et convaincu que l'instauration d'un dialogue européen permettra de développer un sentiment d'appartenance commun, Edenred a créé, en 2014, un Comité d'entreprise européen (European Works Council – EWC). Il a pour vocation de traiter l'ensemble des questions transnationales (c'est-à-dire concernant au moins deux pays) dans un esprit de concertation et de dialogue, y compris les sujets en lien avec les engagements et plans d'action RSE.

Afin d'associer les partenaires sociaux aux enjeux du programme stratégique de Edenred, la stratégie RSE du Groupe a été présentée et discutée au sein de cette instance, intégrant les engagements et plans d'actions environnementaux comme sociaux, en novembre 2023. En complément, Edenred partage les objectifs et le suivi de l'ensemble des indicateurs RSE sont lors du Comité européen 2 fois par an.

b. Dans le cadre de ces nouvelles prérogatives, la formation et l'expertise des partenaires sociaux sont fondamentales. Avez-vous développé récemment ou avez-vous prévu dans un proche avenir des programmes spécifiquement dédiés aux partenaires sociaux pour renforcer leur expertise en matière environnementale qui aillent au-delà des obligations légales ?

Edenred est convaincu de l'importance de la formation et de l'expertise des partenaires sociaux pour permettre des échanges éclairés. A ce titre, Edenred a développé une nouvelle formation à destination de l'ensemble des salariés du Groupe, y compris des partenaires sociaux nommés « Discover Sustainability at Edenred ». Cette formation est désormais obligatoire en 2024 pour l'ensemble des équipes.

En complément, le CSE Edenred SE ainsi que le EWC bénéficie d'ores et déjà de l'expertise reconnue en RSE de l'un de leur membre, ce qui a permis une sensibilisation rapide des partenaires sociaux. Ainsi le CSE organise déjà en son nom des ateliers « 2 tonnes » en 2024 à destination des salariés localisés en France et directement animés par un membre du CSE formés à cette approche.

c. Les accords-cadres internationaux sont des dispositifs qui renforcent la qualité des relations sociales au sein d'un groupe. Votre groupe dispose-t-il d'un accord-cadre qui dépasse le périmètre de l'Union européenne ? Si oui, comment y avez-vous intégré la question de la transition écologique et, plus largement, les questions environnementales ? Si non, un tel projet est-il envisagé ? Dans tous les cas, sur vos cinq principaux marchés géographiques en dehors de la France, pouvez-vous lister des initiatives majeures faisant ressortir un renforcement récent de l'implication des partenaires sociaux dans la politique environnementale de l'entreprise ?

Edenred n'a pas mis en place d'accord-cadre international sur les questions environnementales. Cependant, Edenred engage l'ensemble du Groupe et la totalité de ses entités locales sur une stratégie RSE et des indicateurs communs qui permettent une démarche collective et un impact en grande échelle de cette stratégie. Cette démarche dite « Ideal » reposant sur 3 piliers « People, Planet & Progress » et 8 indicateurs quantitatifs prioritaires se décline au niveau local et permet un engagement de chacun à la réussite collective des équipes et en accord avec les partenaires sociaux.

Question 5

a. Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer, d'une part, le nombre d'actions rachetées (précisez aussi le nombre d'actions en contrats de liquidité) et, d'autre part, le nombre d'actions créées, ainsi que le nombre de titres auto-détenus au début et à la fin de chaque année ? Pour chacun de ces exercices, pouvez-vous ventiler : le nombre d'actions annulées ; le nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance (ainsi que le nombre de bénéficiaires et leur proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; le nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié (ainsi que le nombre de salarié.e.s éligibles, le nombre de bénéficiaires effectifs et leurs proportions par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; autres utilisations (en précisant le détail) ?

Le tableau ci-dessous fournit les informations demandées sur les 5 dernières années. Voir également le document d'enregistrement universel 2023 (DEU) d'Edenred en p349 et suivantes (rubrique 7.2.2 Intérêts des salariés dans le capital d'Edenred et 7.2.3 Rachat et revente par Edenred de ses propres actions) et DEU précédents, même section.

Les actions rachetées (hors contrat de liquidité) l'ont été à des fins d'attribution gratuite d'actions, de remise d'actions dans le cadre de la livraison d'actions de performance ou d'annulation aux fins de compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires non-résidents fiscaux français.

Nombre d'actions auto détenues

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'actions détenues par Edenred était de 632 229, représentant 0,25 % du capital de la Société, dont 122 713 détenues au titre du contrat de liquidité.

Actions de performance

En 2023, le Groupe a procédé à l'attribution de 650 135 actions de performance, à destination de dirigeants et collaborateurs du Groupe (450 personnes au total).

L'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance précisées pour chacun des objectifs ci-dessous et appréciées sur trois exercices sociaux consécutifs :

- pour 50% des actions de performance attribuées, le taux de croissance de l'EBITDA à périmètre et change constants par comparaison à la guidance annuelle ;
- pour 25% des actions de performance attribuées, un critère boursier, le TSR (Total Shareholder Return) par comparaison du TSR Edenred au TSR SBF 120 ; et
- pour 25% des actions de performance attribuées, un critère RSE, comprenant des objectifs de diversité, d'émission de gaz à effet de serre et de nutrition et mobilité durables à périmètre constant (les « Objectifs RSE »).

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'actions rachetées (hors contrat de liquidité)	400 460	141 395	778 468	686 946	1 825 055

Nombre d'actions rachetées en contrats de liquidité	2 858 843	4 850 449	2 765 925	2 491 833	613 792
Nombre d'actions vendues en contrats de liquidité	2 793 290	5 042 228	2 574 146	2 524 865	605 144
Nombre d'actions créées	208 027	237 971	3 286 716	4 188 945	4 959 714
Nombre d'actions auto-détenus au début de chaque année	578 971	1 052 018	677 837	1 137 643	1 367 212
Nombre d'actions auto-détenus à la fin de chaque année	632 229	578 971	1 052 018	677 837	1 137 643
Nombre d'actions annulées	208 027	237 971	282 008	810 451	1 021 207
Actions allouées au titre d'actions de performance					
Nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance	650 135	684 545	535 758	514 564	597 220
Nombre de bénéficiaires et proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe	450 (soit 4,0% des salariés)	378 (soit 3,9% des salariés)	347 (soit 3,8% des salariés)	317 (soit 3,6% des salariés)	325 (soit 3,7% des salariés)
Actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié					
Nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de salariés éligibles / proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de salariés bénéficiaires / proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres utilisations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

b. Dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, et lorsque cela s'avère pertinent, comment « neutralisez-vous » les effets des titres auto-détenus ou annulés pour le calcul de l'atteinte des objectifs ?

L'auto-détention et l'annulation d'actions n'ont pas d'impact sur le calcul des objectifs relatifs à l'attribution d'actions de performance. Les actions auto-détenues ne sont pas éligibles au dividende.

c. Quels montants d'investissements (R&D et capex) avez-vous réalisés au cours des 5 derniers exercices (année par année) ? Quels montants de capital avez-vous rachetés et annulés sur la même période ? Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en Annexe 3. Dans le cadre de l'approche globale du partage de la valeur, dimensionnez-vous le montant alloué aux rachats d'actions au regard du montant des investissements – en particulier ceux dédiés à la transition écologique – effectués par l'entreprise (élément indispensable à la création de valeur et à la pérennité de l'entreprise) ? Si oui, avez-vous des règles en la matière ? Si non explicitez la raison vous conduisant à ne pas considérer les investissements dans le cadre de la fixation des montants de rachats d'actions ?

Depuis 2016, Edenred a investi de manière croissante dans sa plateforme digitale unique et flexible. Nos dépenses technologiques cumulées, comprenant les charges d'exploitation (Opex) et investissements (Capex), ont ainsi atteint près de 2,4 milliards d'euros ces huit dernières années, afin d'améliorer les actifs technologiques globaux, assurer la robustesse et

la sécurité des systèmes et augmenter les capacités d'Edenred dans de nouveaux domaines tels que la data science ou l'automatisation avancée. Ce sont aujourd'hui 3 000 collaborateurs qui travaillent à ces développements.

Historique des dépenses technologiques (Opex et Capex) des 5 dernières années :

- 2023 : 486 millions d'euros
- 2022 : 385 millions d'euros
- 2021 : 301 millions d'euros
- 2020 : 263 millions d'euros
- 2019 : 252 millions d'euros

Sur les 5 dernières années, les Capex technologiques ont représenté environ un tiers de ces dépenses. Ils représentent de l'ordre de 80% à 90% des Capex du Groupe sur cette période. Ainsi, les montants totaux de Capex des 5 dernières années ont été les suivants :

- 2023 : 190 millions d'euros
- 2022 : 151 millions d'euros
- 2021 : 114 millions d'euros
- 2020 : 104 millions d'euros
- 2019 : 98 millions d'euros

Les rachats d'actions n'ayant été effectués qu'aux fins de couvrir les plans d'actions de performance, leurs montants ne sont pas réalisés au détriment des investissements nécessaires pour le développement de l'entreprise, et en particulier ceux dédiés à la transition énergétique.

Question 6

Le salaire décent peut-être défini comme : « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus », définition de la coalition Global Living Wage. Le salaire décent est par ailleurs bien distinct du salaire minimum légal local.

a. Avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ? Avez-vous développé une politique/un engagement sur la question du salaire décent (Engagements publics, accréditation en tant que Living wage Employer...) ?

Conscient de l'importance du sujet au regard de l'implantation internationale du groupe, Edenred a décidé de structurer son approche sur le sujet en 2024 en lien avec les démarches de la coalition Global Living Wage et de l'IDH.

Edenred partagera les résultats de cette étude et son plan d'action en 2025, avec une première phase pilote sur certains territoires.

Veillez noter que pour les questions restantes, nous recherchons spécifiquement des éléments liés au salaire décent que nous distinguons du salaire minimal légal local. Si vous n'avez pas pris d'engagement jusqu'alors veuillez passer à la question 7.

b. Sur la base de votre définition du salaire décent, avez-vous commencé à calculer ce dernier et sur quelles méthodologies vous reposez-vous ? Si oui, dans quelle(s) région(s) et pour quel périmètre (salariés mais aussi les travailleurs indépendants, petits agriculteurs, etc... - ou/et

salariés de vos fournisseurs) ? Quelle information publiez-vous à ce sujet ? Avez-vous identifié des écarts entre le salaire minimum et le salaire décent ?

Non applicable

c. Pouvez-vous décrire les actions prises pour la mise en place d'un salaire décent ? (Ex : développer un management interne au sujet du salaire décent complété par des formations, engager avec les partenaires sociaux et/ou vos fournisseurs, amélioration des pratiques des achats, promouvoir la liberté d'association et la négociation collective...).

Non applicable

d. Comment mesurez-vous la mise en place des salaires décents pour vos salariés et fournisseurs ? Merci de donner le détail de la contribution d'audits externes éventuels dans le suivi.

Non applicable

e. Avez-vous identifié les obstacles susceptibles qui pourraient s'opposer au versement d'un salaire décent à vos salariés et aux salariés de vos fournisseurs (par exemple, dans un pays où les droits et les réglementations en matière de label sont moins stricts) ? Si oui, que faites-vous pour les atténuer ?

Non applicable

Question 7

a. Périmètre France : Combien y-a-t-il de fonds proposés à vos salarié.e.s hors actionnariat salariés dans vos plans d'épargne salariale ? Combien et quels fonds proposés à vos salarié.e.s sont labellisés responsables (merci de mentionner leur nom ainsi que le nom des labels associés) ? Quel est le montant des encours labellisés par fonds ?

Pouvez-vous également mentionner le montant des encours globaux et le montant des encours hors actionnariat non labellisés ?

Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en en Annexe 4.

En moyenne, les montants de l'abondement proposés à vos salarié.e.s sur vos fonds labellisés sont-ils plus importants que ceux proposés pour vos autres fonds non labellisés hors actionnariat.

Hors actionnariat salarié, dont les encours représentent 4,7 millions d'euros soit 26% de l'ensemble des encours sur les dispositifs d'épargne salariale), six fonds sont proposés aux salariés, dont 4 sont labellisés (cf. tableau ci-dessous). Trois sont labellisés CIES et un est labellisé Relance.

Ces quatre fonds sont proposés à la fois dans le Plan d'Epargne Groupe (PEG) et dans le PERCOL. Hors actionnariat salarié, les encours sur ces fonds représentent respectivement :

- 82% des encours sur le PEG (7,6 millions d'euros)
- 73% des encours sur le PERCOL (3,1 millions d'euros)

En au total, 79% des encours sur nos dispositifs d'épargne salariale (10,7 millions d'euros, sur un total de 13,6 millions d'euros hors actionnariat salarié)

Les règles d'abondement sont les mêmes, sans distinction entre les fonds labellisés et ceux qui ne le sont pas.

Nombre de fonds proposés à vos salariés <u>hors actionnariat salariés</u> dans vos plans d'épargne salariale et retraite	6
Nombre de fonds proposés à vos salarié.e.s labellisés responsables	4

	Nom du fonds labellisé	Nom du (ou des) label(s) associé(s)	Montant des encours labellisés
1	AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR	CIES	5,8M€
2	AMUNDI LABEL DYNAMIQUE ESR	CIES	1,8M€
3	AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR	CIES	2,7M€
4	AMUNDI CONVICTIONS ESR	Relance	1,3M€
5			

b. Si certains fonds ne sont pas labellisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective (merci d'indiquer le taux de sélectivité et/ou la thématique de ces fonds) ? Avez-vous prévu avec les partenaires sociaux de disposer de davantage de fonds labellisés dans les trois années à venir ?

Edenred accorde une attention particulière à l'intégration des critères ESG. Ainsi, les deux fonds non labellisés (hors actionariat salarié) sont cependant classés Article 8 au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), à savoir des fonds qui promeuvent entre autres caractéristiques, les caractéristiques ESG.

Sur des encours de 1,9 millions d'euros sur le fonds AMUNDI OBLIGATAIRE DIVERSIFIE ESR, environ 28% des encours sont ainsi investis en FCPE labellisés.

Edenred sera sensible aux évolutions réglementaires dans les années à venir et confirme son engagement de maintenir une large majorité des encours sur des fonds labellisés comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

c. Comment associez-vous vos partenaires sociaux au choix de fonds responsables (exemples : formations, expert qui s'occupe de l'accompagnement pédagogique des salariés, temps accordé aux partenaires sociaux pour remettre en cause les choix de fonds responsables) ?

Comment associez-vous vos partenaires sociaux au contrôle de l'engagement responsable des fonds (formation des membres du conseil de surveillance au-delà des 3 jours réglementaires, mise en place d'une commission de l'épargne de l'entreprise...) ?

Par le biais des Conseils de Surveillance des différents fonds et des représentants des porteurs de part, les salariés sont associés à la gestion de ces fonds et à leur évolution. Des webinaires sur l'épargne salariale, rappelant les spécificités des différents fonds, et à destination des salariés sont également organisés tous les ans.

► Gouvernance

Question 8

Pour que la responsabilité fiscale de l'entreprise soit en ligne avec la responsabilité sociale de l'entreprise, le Conseil d'administration doit être pleinement impliqué dans les choix construits

autour d'un civisme fiscal (alignés sur des principes tels que ceux de l'initiative B Team). Dans cette logique, le FIR s'attend à ce qu'un rapport de responsabilité fiscal public, revu et signé par le Conseil d'administration, détaillé pays par pays, existe, et qu'il soit aligné avec la GRI 207.

a. Publiez-vous une charte détaillée décrivant vos engagements en matière de responsabilité fiscale (pratiques fiscales jugées inacceptables, paradis fiscaux) ? A quelle fréquence celle-ci est-elle revue et approuvée par le Conseil ? Comment le Conseil veille-t-il à l'application de cette charte ?

Les engagements d'Edenred en matière de responsabilité fiscale sont décrits sur le site du Groupe au chapitre consacré à la politique fiscale du Groupe (www.edenred.com/fr/politique-fiscale)

Edenred y rappelle les principes directeurs de cette politique selon lesquels le Groupe ne prend pas de positions fiscales agressives qui créent un risque fiscal, ni ne structure ses opérations d'une manière qui ne reflète pas la réalité opérationnelle et économique de son activité. À cet égard, Edenred indique que le Groupe n'opère pas dans des « paradis fiscaux », n'y n'investit dans des structures fiscales localisées dans ces derniers dans le but d'échapper à l'impôt.

Les principaux litiges et contrôles fiscaux sont présentés chaque trimestre au comité d'audit et des risques. Par ailleurs, la Direction fiscale se tient à la disposition du Conseil d'Administration pour répondre à toutes questions portant sur la politique fiscale du Groupe.

b. Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays pour l'ensemble des pays d'activités c'est-à-dire allant au-delà des exigences de la directive UE qui se limite à un reporting pour les pays membres de l'UE et les pays figurant sur la liste des juridictions non-coopératives ? Si non, merci de justifier votre choix ? La répartition des impôts pays par pays est-elle débattue par le Conseil ?

A ce jour, Edenred conformément à la réglementation française présente dans son document de référence la charge fiscale du Groupe à l'échelle globale sans détailler ce reporting fiscal pays par pays.

Ce reporting fait l'objet d'une déclaration annuelle à l'administration fiscale depuis l'exercice 2016 conformément à l'article 223 quinquies C du Code Général des Impôts.

Edenred respectera les obligations prévues par la directive européenne concernant le reporting public mais n'envisage pas pour l'instant d'aller au-delà de ces obligations. En effet les réformes fiscales engagées par de nombreux pays dans le cadre de la mise en place de la réglementation Pilier 2 portée par l'OCDE ainsi que certains points de cette nouvelle réforme n'étant pas encore à ce jour finalisés, Edenred considère qu'il y a trop d'incertitudes sur la détermination des impôts par pays pour rendre publiques ces informations.

En outre, Edenred évoluant dans un environnement technologique très compétitif sur tous ses principaux marchés en Europe, en Amérique Latine et aux Etats-Unis, le Groupe doit concilier l'objectif de transparence avec la protection de ses intérêts.

c. Pouvez-vous expliquer votre taux d'imposition effectif pour l'année 2023 ? En quoi celui-ci est-il cohérent avec vos engagements en matière de responsabilité fiscale ?

Le taux d'imposition effectif du Groupe, hors événements exceptionnels, a été de l'ordre de 30% pour 2023 (en ligne avec celui des exercices précédents), taux qui est cohérent avec nos implantations et la répartition de nos résultats. Néanmoins, en 2023, du fait du paiement de l'amende à l'Autorité de la concurrence, non déductible, le taux effectif est ressorti de manière exceptionnelle à 42,3%.

Une attention particulière sera portée aux entreprises ayant un taux d'imposition particulièrement bas (égal ou inférieur à 20 %) ou particulièrement élevé (autour de 30 %) ?

Question 9

L'inscription au registre de transparence de l'Union Européenne et des représentants d'intérêts auprès de la Haute Autorité en France étant obligatoire, le FIR a accès à vos déclarations (moyens humains et financiers, centre d'intérêt).

À travers cette question, nous souhaiterions orienter vos réponses davantage sur les activités d'influence que vous avez menées (siège, filiales, associations professionnelles, ou cabinet de conseil) sur les domaines E S G. Nous souhaitons comprendre comment les activités de représentation d'intérêt sont alignées avec les objectifs de durabilité / comment vos pratiques de représentation d'intérêt s'intègrent-elles dans la stratégie RSE de votre groupe.

- a. Quelles sont les principales activités d'intérêts (par exemple top 3) que vous priorisez en lien avec vos enjeux matériels ESG ? Pouvez-vous préciser toutes les juridictions où vous exercez ces activités de lobbying ?

Edenred a la conviction que les acteurs de la société ont un rôle à jouer dans le débat public, et y joue un rôle depuis sa création. En effet, Edenred est un partenaire des pouvoirs publics et de tous les acteurs du monde du travail pour concevoir des solutions et des programmes qui permettent de garantir aux bénéficiaires l'accès à des biens et des services essentiels dans leur vie quotidienne.

Pour les entreprises, le financement et la mise en place de telles solutions permettent d'améliorer la qualité de vie de leurs employés et participent ainsi à augmenter la motivation et la productivité. Les titres sociaux sont également des outils efficaces aux mains des autorités publiques pour soutenir le déploiement de politiques sociales ciblées au sein des entreprises visant par exemple à améliorer l'accès à l'alimentation, promouvoir l'égalité femme/homme ou encore soutenir un secteur économique (restauration, services à la personne, tourisme).

Dès lors, la responsabilité d'Edenred en tant que gestionnaire de programmes qui ont une finalité sociale et en tant que fournisseur de solutions est d'assurer que les fonds investis par les entreprises et les autorités publiques pour sécuriser l'accès des travailleurs et des citoyens à leurs besoins essentiels sont bien orientés vers l'objectif défini, apportant ainsi une réponse à des défis politiques spécifiques et notamment l'accès à l'alimentation pendant la journée de travail, les conditions de travail décentes, réduction de l'empreinte carbone ainsi que la fourniture directe de bien-être aux citoyens et aide au développement.

- b. Comment vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles ? Comment gérez-vous les potentielles divergences ? (Exemples : tentative de réalignement du positionnement des associations avec vos propres objectifs ESG ou réflexions sur la possibilité de quitter une association professionnelle qui ne serait définitivement pas alignée avec votre stratégie ESG). Que publiez-vous à ce sujet sur l'alignement et/ou sur les divergences ?

Edenred est membre de nombreuses associations professionnelles, contribue aux positions de ces associations professionnelles dont elle est membre, et défend des positions en cohérence avec les objectifs du Groupe.

Le Groupe s'assure également que l'ensemble des associations professionnelles dont il est membre respectent les obligations légales en matière de transparence des activités de représentation d'intérêts. Edenred favorise le dialogue entre les parties prenantes et joue son rôle d'entreprise responsable en favorisant les approches collectives.

- c. Quel est le rôle du Conseil d'Administration dans l'application de votre politique de représentation d'intérêts (par exemple : les activités, le budget, les réunions) ?

Le conseil d'administration est régulièrement tenu informé des principaux enjeux liés aux activités du Groupe qui peuvent générer des actions de pédagogie auprès des acteurs publics, comme l'évolution du cadre réglementaire français du titre restaurant ou la nouvelle réglementation sur les services de paiement en Europe.

- d. Formez-vous les personnes en interne ou en externe (e.g., cabinets) au lobbying responsable ? Si oui, quels critères appliquez-vous dans la sélection des cabinets qui vous accompagnent ?

La charte éthique d'Edenred définit le cadre des comportements attendus des collaborateurs du Groupe dans l'exercice de leur fonction. Une formation obligatoire est rendue à toutes les populations du Groupe exposée à des actions d'influence, et plus généralement à tous les membres des comités de directions des filiales Edenred, des membres du comité exécutif du Groupe et tous leurs reportings directs.

Question 10

- a. Combien d'administrateurs du Conseil disposent de compétence(s) en RSE ? Qui sont-ils et comment ont-ils acquis ces compétences (études, formations, expériences professionnelles) ? Ces compétences sont-elles spécifiques aux enjeux de votre secteur (biodiversité, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat, etc...) Publiez-vous une matrice des compétences spécifiques de chaque membre du conseil ?

Six membres du Conseil d'administration d'Edenred disposent de compétences RSE, il s'agit de :

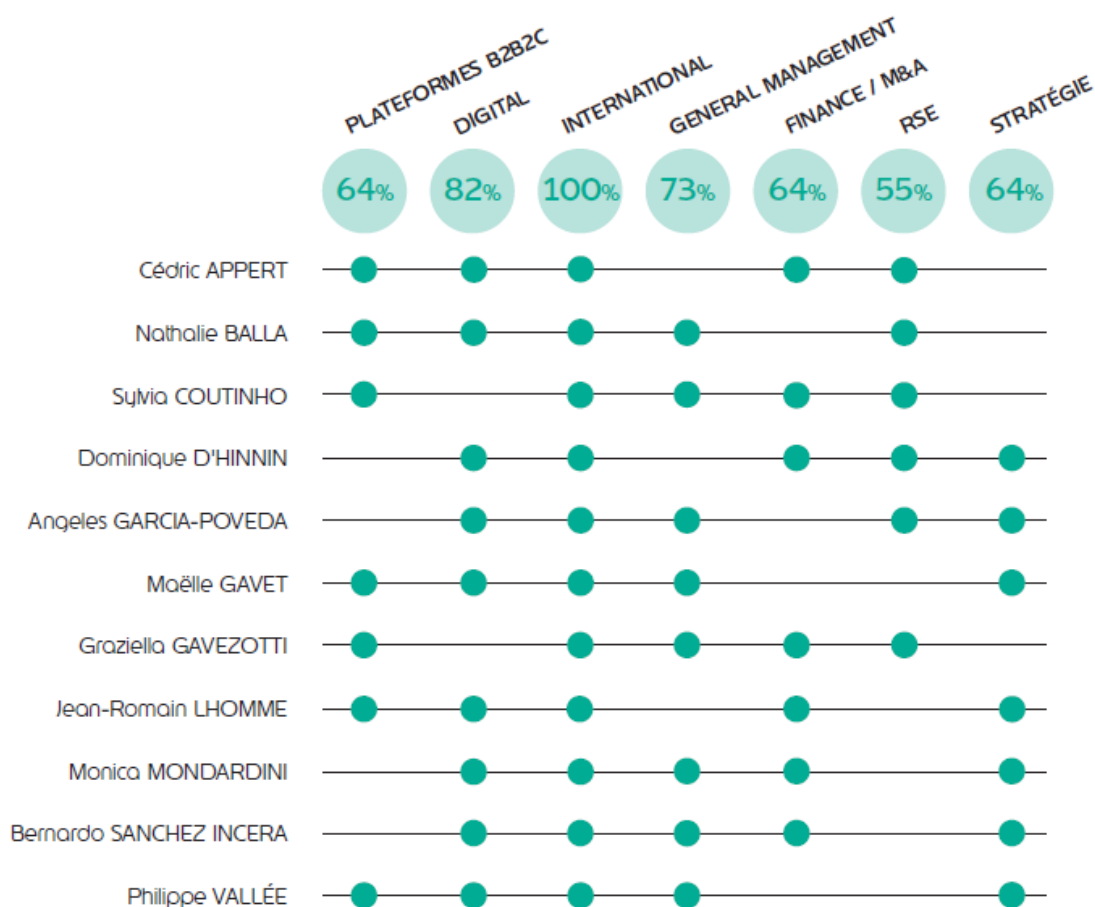
- 1) Cédric APPERT
- 2) Nathalie BALLA
- 3) Sylvia COUTINHO
- 4) Dominique D'HINNIN
- 5) Angeles GARCIA-POVEDA
- 6) Graziella GAVEZOTTI

Ces membres ont acquis lesdites compétences RSE essentiellement à travers leurs différentes expériences professionnelles et des formations spécifiquement dédiées à ces sujets, ainsi que via leurs mandats (en cours ou passés) dans d'autres sociétés cotées ou dans des associations et ONGs.

Ces compétences sont adaptées aux enjeux d'Edenred, notamment sur les volets sociaux et environnementaux ainsi que sur les sujets de stratégie RSE, de gouvernance, de diversité et de gestion des talents.

Edenred publie une matrice de compétence pour chaque membre de son Conseil d'administration, se basant sur les sept compétences clés du Groupe – elle est disponible dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 274) et est reprise ci-après :

■ Matrice des compétences des administrateurs (hors Président-directeur général)



Concernant plus particulièrement les membres du Comité des rémunérations, des nominations et de la RSE :

- Dominique d'Hinnin a été membre du comité de responsabilité sociétale de l'entreprise d'Eutelsat Group et du comité gouvernance & responsabilité sociétale de Vantiva (anciennement Technicolor) ;
- Madame Sylvia Coutinho dispose d'une grande expérience dans les sujets sociaux et environnementaux :
 - elle siège au Conseil consultatif (après avoir siégé au Conseil d'administration) de Brazil Foundation (qui promeut l'égalité, la justice sociale et les opportunités économiques pour tous les brésiliens et étant l'une des ONGs les plus importantes dans ces domaines),
 - elle fait partie de ReadyNation CEO Task Force on Early Childhood et de l'Instituto Ayrton Senna, des ONGs axées sur l'éducation et les projets sociaux,
 - elle fait partie de l'Instituto de Pesquisas Ecológicas (ONG axée sur la conservation de la biodiversité) et de Brazil Coalition on Climate Forests and Agriculture (ONG axée sur le climat et pour une économie à faible émission carbone), et
 - elle est membre du Conseil d'administration de Cosan S.A., une société brésilienne étant la plus grande productrice de bioéthanol au monde ;
- Madame Angeles Garcia Poveda dispose d'une grande expérience dans des cabinets de conseil en stratégie, gestion des talents et gouvernance :

- elle est conseillère du Conseil d'administration (dont elle était auparavant membre) et spécialiste des questions de gouvernance, d'évaluation des administrateurs et des projets de successions des dirigeants chez Spencer Stuart,
 - elle est Présidente du Conseil d'administration et membre du comité des engagements et de la RSE de Legrand (elle a rejoint le Conseil d'administration de Legrand en tant qu'administrateur indépendant en 2012, était administratrice référente depuis 2013, a présidé le comité des nominations et de la gouvernance et le comité des rémunérations et a été membre du comité de la stratégie et de la RSE),
 - elle est membre du Conseil d'administration et du comité des nominations, de gouvernance et de déontologie de l'IFA (Institut Français des Administrateurs), et
 - elle a été responsable du recrutement global chez Boston Consulting Group après y avoir été consultante en stratégie puis assumé différentes missions de recrutement au niveau local, international et global.
- b. Comment assurez-vous la mise à jour des connaissances des membres du conseil sur les enjeux RSE (processus de formation interne ou externe, interventions d'experts, mises à niveau sur l'actualité réglementaire ou des thématiques clés, etc.) ? A quelle fréquence ?

Des formations internes (par les experts RSE d'Edenred) et/ou externes (par des cabinets de premier rang) sont données aux membres du Conseil d'administration, a minima annuellement. A ce titre, en juillet 2023, une formation animée par un cabinet de premier plan sur la réglementation CSRD a été suivie par les administrateurs.

A leur demande, Edenred peut organiser, en sus, des sessions de formation non obligatoires sur des sujets techniques, notamment en lien avec la RSE.

Par ailleurs, un point à l'ordre du jour de chaque réunion programmée (cinq réunions par an) du Conseil d'administration est dédié à la RSE et la réunion stratégique du Conseil d'administration (qui se tient habituellement en octobre sur deux à trois jours, chaque année) est l'occasion d'approfondir davantage le suivi de la politique RSE du Groupe (Idéal) et de ses KPIs. A ces occasions, la Direction du Groupe en charge de la RSE présente les éléments pertinents aux membres du Conseil d'administration et répond à leurs questions.

Au vu de l'actualité réglementaire, les membres du Conseil d'administration sont par ailleurs régulièrement informés des avancées sur la mise en place de la CSRD au sein du Groupe, par la Direction du Groupe en charge de la RSE.

- c. Comment évaluez-vous la compétence en RSE des administrateurs ? Sur quels critères ? À quelle fréquence ? Cette évaluation est-elle individuelle ou collective ?

L'évaluation annuelle du Conseil d'administration (qu'elle soit interne ou externe, via des questionnaires et entretiens), les déclarations annuelles des membres du Conseil d'administration adressées au Secrétaire du Conseil d'administration (comprenant un volet RSE) ainsi que la participation et l'intervention des administrateurs aux réunions du Comité des rémunérations, des nominations et de la RSE et du Conseil d'administration permettent une mise à jour annuelle, et sur une base individuelle, de la matrice des compétences, incluant les compétences RSE, du Conseil d'administration.

- d. Intégrez-vous une composante RSE dans le cadre des processus de nomination des nouveaux administrateurs ?

L'expérience, la compétence et l'expertise professionnelle sont des critères fondamentaux dans le processus de sélection des administrateurs, en particulier la relation B2B2C, le digital, l'expérience internationale, la finance et la RSE. Les profils des administrateurs sélectionnés doivent être complémentaires, afin que, réunis, leurs compétences et expertises individuelles recouvrent l'ensemble des activités du Groupe.

En fonction des besoins identifiés par le Comité des rémunérations, des nominations et de la RSE et le Conseil d'administration en vue de conserver ou renforcer l'équilibre des profils et compétences des administrateurs, dans le cadre des nominations de nouveaux entrants, l'importance d'une compétence RSE dans le profil du candidat est évaluée - et est toujours prise en compte.

La procédure de sélection des administrateurs et son application au cours de l'exercice 2023 figurent à la page 277 du Document d'enregistrement universel.